

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU



ANNEE 2016

sommaire

1	INTRODUCTION.....	3
2	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2016.....	3
3	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	4
3.1	PRESENTATION ET MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	4
3.2	POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNES.....	6
3.3	LA RESSOURCE EN EAU.....	8
3.4	LE RESEAU DE DISTRIBUTION	14
4	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES	16
4.1	LA QUALITE DE L'EAU.....	16
4.2	LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	17
4.3	LES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	19
4.4	LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU DE DISTRIBUTION	20
4.5	LES RENOUVELLEMENTS ET TRAVAUX NEUFS REALISES	23
5	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS.....	25
5.1	PRIX TTC DU SERVICE AU M ³ POUR 120 M ³ (D102.0)	25
5.2	LES RECETTES ET LES CHARGES DU SERVICE.....	26
5.3	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0).....	26
5.4	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2).....	27
5.5	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0).....	27
6	LE SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	29
6.1	LE SERVICE CLIENT.....	29
6.2	OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	29
6.3	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	30
6.4	TAUX DE RECLAMATIONS.....	30
7	SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	32

1 INTRODUCTION

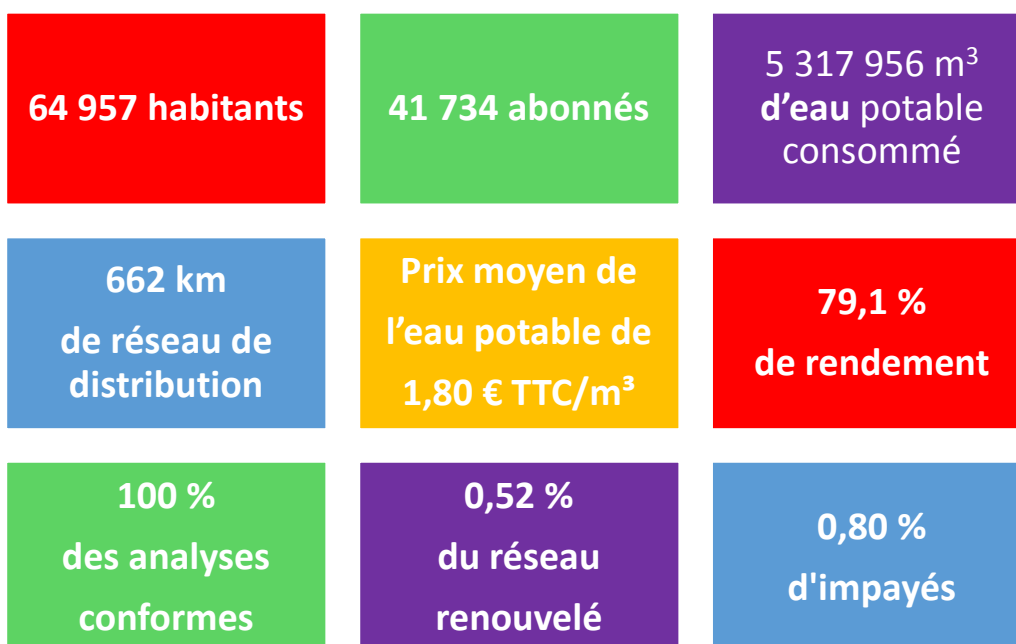
La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) exerce la compétence alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle présente chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport répond à une exigence de transparence sur la gestion technique et financière du service d'eau potable, via notamment la présentation des indicateurs de performance réglementaires.

L'année 2016 a été marquée par le démarrage du nouveau contrat de délégation du service public d'eau potable qui, par délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2015 a été attribué, à la société VEOLIA EAU, ayant constitué la société d'exploitation d'eau du Bassin d'Arcachon Sud (SEEBAS), pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

D'un point de vue technique, on note en 2016 une progression sensible du nombre d'abonnés (+1,6 %) et des volumes facturés (+2,9 %). La consommation moyenne par abonné a légèrement diminué pour atteindre 126 m³/an. En 2016, le rendement poursuit son amélioration initiée en 2015 pour atteindre 79,1%, valeur la plus élevée depuis 2010 (79,7 %).

Quant au prix de l'eau, celui-ci est maîtrisé avec une valeur au 1^{er} janvier 2017, identique à celle de 2016 soit 1,80 €/m³ toutes taxes comprises sur la base d'une facture de 120 m³.

2 Les chiffres clés de l'année 2016



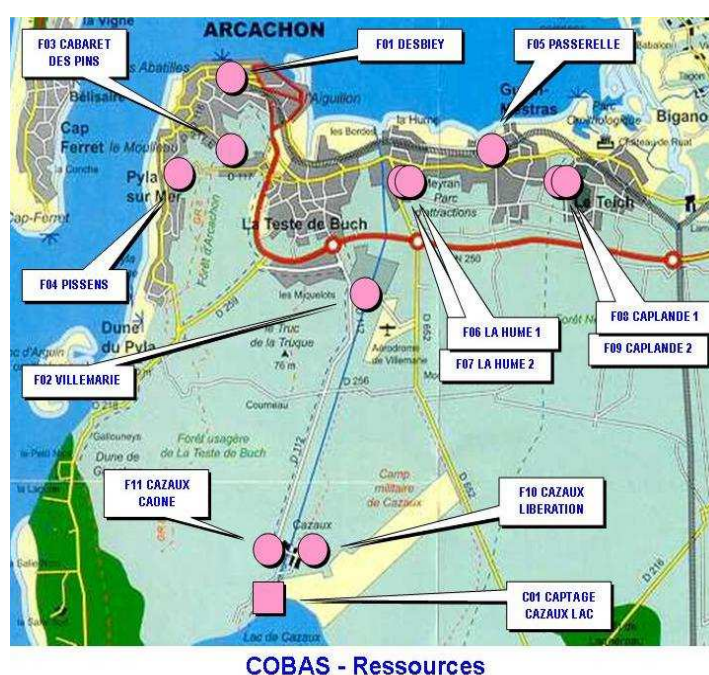
3 Caractéristiques techniques du service d'eau potable

3.1 Présentation et Mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable

Avec près de **65 000 habitants permanents** et environ 200 000 habitants en période estivale, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) est l'une des plus importantes Agglomération du Département de la Gironde.

Structure de Coopération Intercommunale, la COBAS regroupe 4 communes adhérentes :

- 💧 Arcachon (10 831 habitants)
- 💧 La Teste de Buch (25 974 habitants)
- 💧 Gujan-Mestas (20 853 habitants)
- 💧 Le Teich (7 299 habitants)



Parmi ses compétences, la COBAS est en charge de la production et de la distribution d'eau potable gérée via 1 contrat de délégation de service public commun à l'ensemble des communes de l'agglomération dont l'opérateur est la société SEEBAS.

La COBAS contrôle les activités du Délégitaire et assume financièrement les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud est **l'autorité organisatrice** du service public de l'eau potable et a pour objectifs :

- La définition des missions du service public de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies ;
- Le contrôle de la bonne exécution de ces missions par l'opérateur du réseau ;
- La gestion du patrimoine du service d'eau, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre ;
- Et la satisfaction des besoins des usagers.

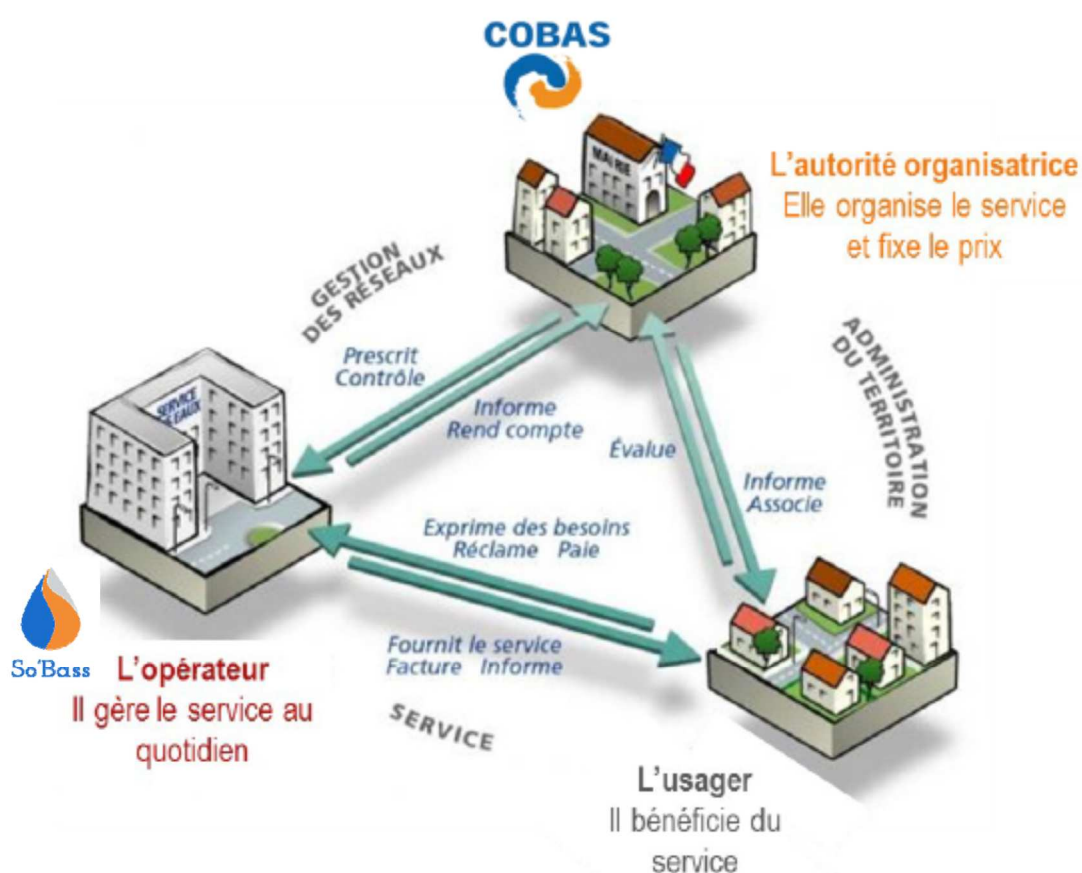


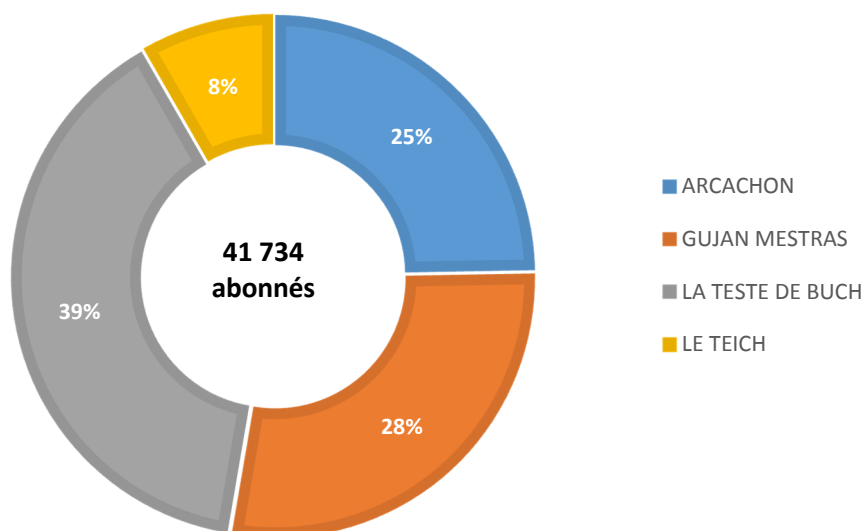
Schéma synoptique de l'organisation du service d'eau potable de la COBAS

3.2 Population desservie et nombre d'abonnés

Au 31 décembre 2016, le service public d'alimentation en eau potable de la C.O.B.A.S. dessert **64 957 habitants, soit 41 734 abonnés**. La répartition par commune est récapitulée dans le tableau et le graphique suivants.

Commune	Nombre d'habitants estimé	Nombre d'abonnés
ARCACHON	10 831	10 222
GUJAN MESTRAS	20 853	11 653
LA TESTE DE BUCH	25 974	16 353
LE TEICH	7 299	3 506
C.O.B.A.S.	64 957	41 734

RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR COMMUNE



On constate que les Testerins représentent près de 40 % des abonnés du service, devant les Gujanais et les Arcachonnais. Les Teichois représentent quant à eux 8 % du nombre total d'abonnés.

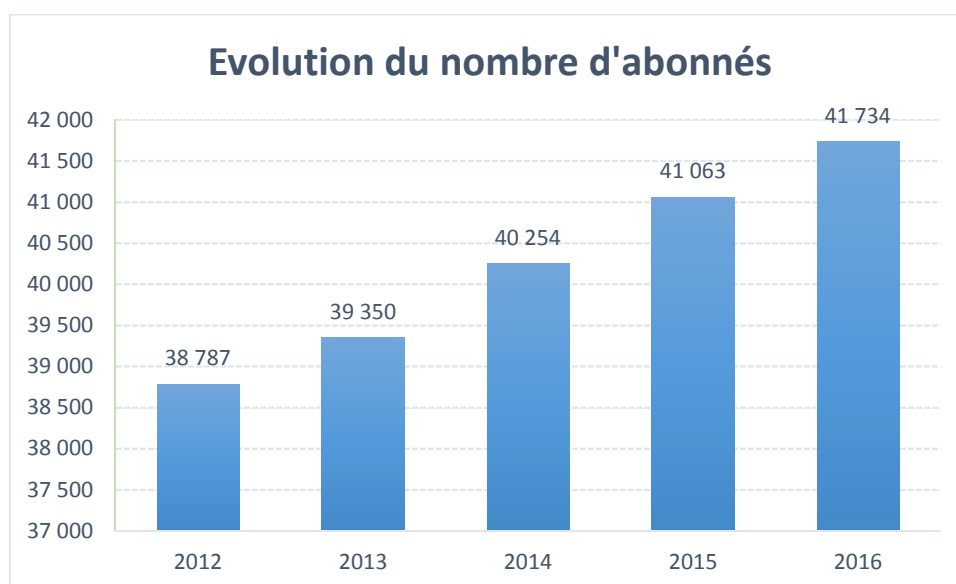
Particularités locales

Le service d'eau potable de la COBAS est caractérisé par la présence de nombreux « gros consommateurs d'eau », souvent rattachés au secteur du tourisme : hôtels, campings, infrastructures de loisirs...

On dénombre un seul usager dit « non domestique » sur le territoire de la COBAS : l'Esturgeonnière, au Teich.

Evolution du nombre d'abonnés

Depuis 2010, le nombre d'abonnés du service ne cesse d'augmenter du fait de l'attractivité du territoire, pour atteindre aujourd'hui un total de 41 734 abonnés (ce qui représente 64 957 habitants desservis). Le taux de croissance moyen sur les 5 dernières années s'établit à 1.85 % par an.



Indicateur D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis

64 957 habitants en 2016 sur la C.O.B.A.S.

3.3 La ressource en eau

Les installations

La production d'eau potable

- 11 forages profonds
- 1 prise d'eau dans le lac de cazaux
- 29,6 km de canalisation d'adduction d'eau brute
- 10 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 37290 m³/j

La distribution aux usagers

- 15 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 20 850 m³
- 661 km de canalisations de distribution
- 10 stations de surpression
- 43 797 compteurs

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites de la C.O.B.A.S. vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection.

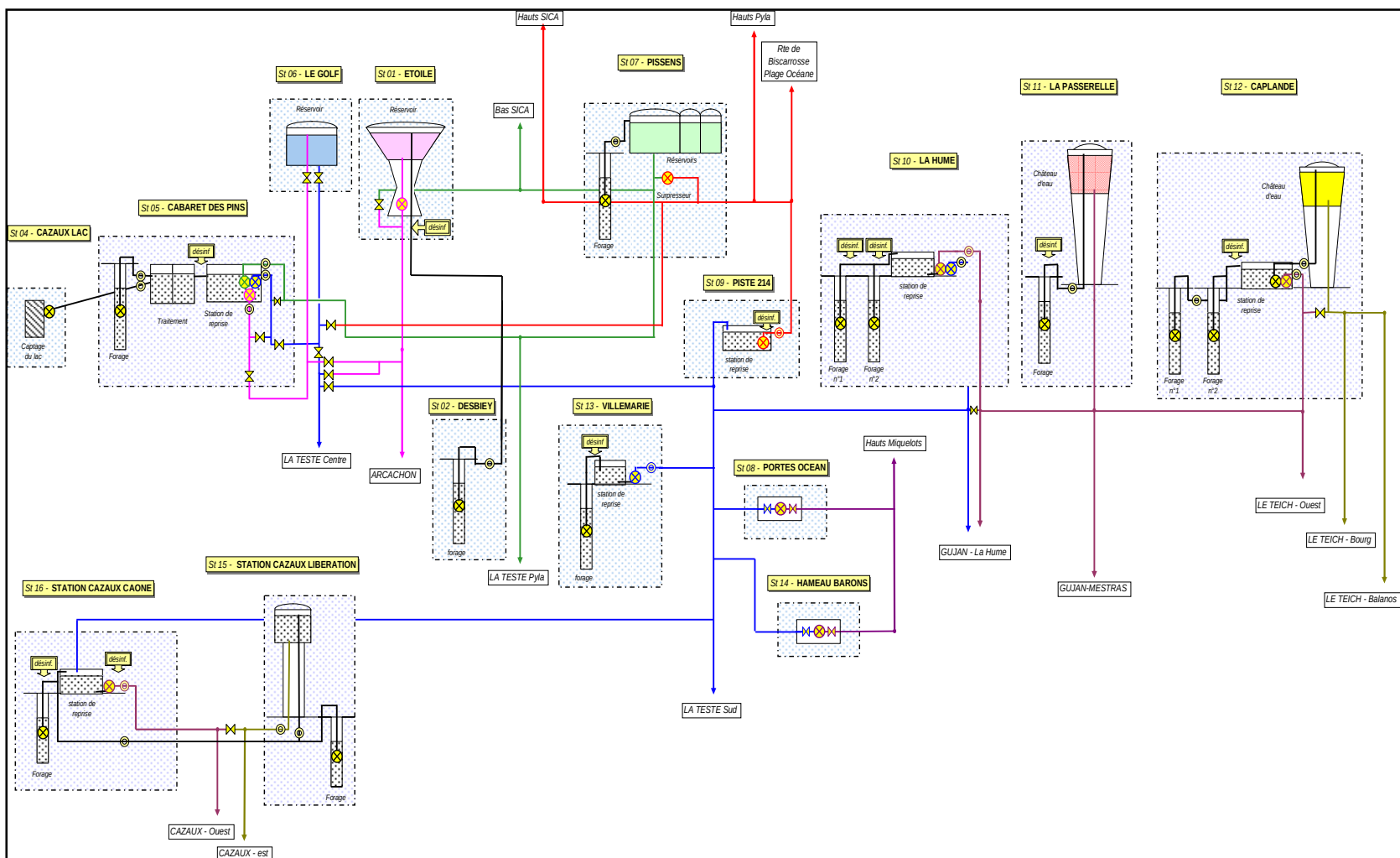
POINTS D'EAU						ARRETES PREFECTORAUX						
						PERIMETRES DE PROTECTION		AUTORISATIONS DE PRELEVEMENT				
N° interne	NOM	COMMUNE	Profond.	Ind. BRGM	observat.	date	(1) copie reçue	date	(1) copie reçue	m3/h	m3/jour	m3/an
110.0-F01	DESBIEY	ARCACHON	478,00	825.8.5		09/12/1987				95	1 900	693 500
110.0-F02	VILLEMARIE	LA TESTE DE BUCH	506,00	849.4.79		23/05/2003		23/05/2003		150	3 000	1 000 000
110.0-F03	CABARET DES PINS	LA TESTE DE BUCH	609,00	849.4.57		01/04/1985		18/08/1980		220	5 280	1 927 200
110.0-F04	PISSENS	LA TESTE DE BUCH	480,00	849.3.88		23/05/2003		23/05/2003		120	1 500	550 000
110.0-F05	LA PASSERELLE	GUJAN-MESTRAS	376,00	850.1.5		09/12/1987		17/10/1988		120	2 880	876 000
110.0-F06	LA HUME 1	GUJAN-MESTRAS	615,50	849.4.56		01/04/1985		18/08/1980		170	4 080	1 489 200
110.0-F07	LA HUME 2	GUJAN-MESTRAS	402,00	849.4.58		01/08/1985		09/04/1984		150	2 500	912 500
110.0-F08	CAPLANDE 1	LE TEICH	390,00	850.1.4		09/12/1987		14/10/1965		60	625	228 125
110.0-F09	CAPLANDE 2	LE TEICH	310,00	850.1.86		03/11/1989		26/04/1988		150	3 000	1 095 000
110.0-F10	CAZAUX LIBERATION	LA TESTE DE BUCH	129,00	849.8.001		01/04/1985		25/04/1961		25	500	182 500
110.0-F11	CAZAUX CAONE	LA TESTE DE BUCH	185,00	849.8.053		01/06/2015		01/06/2015		80	1 400	250 000
110.0-C01	CAPTAGE CAZAUX LAC	LA TESTE DE BUCH	0,00	849.8.57		03/12/2010		03/12/2010		1000	20 000	3 000 000
						Légende (1)		Document reçu			10 000	Prescrit
								Document pas reçu			10 000	Calculé

Au-delà de l'aspect administratif, le tableau suivant synthétise les capacités de production et de stockage des installations de la C.O.B.A.S.

Installation de production	Capacité de production (m ³ /j)*	Capacité de stockage (m ³)
ST 01 - 02 – DESBIEY / ETOILE	1 600	3 000
ST 04 - CAZAUX LAC	20 000	1 300
ST 05 - CABARET DES PINS	3 200	
ST 07 - PISSENS	1 550	6 000
ST 10 - LA HUME	3 520	1 000
ST 11 - LA PASSERELLE	1 600	1 500
ST 12 - CAPLANDE	2 000	900
ST 13 - VILLEMARIE	2 200	1 000
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	500	350
ST 16 - CAZAUX-CAONE	1 120	500
Capacité totale	37 290	15 550

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)	Capacité de stockage (m ³)
ST 08 - PORTE DE L'OCEAN (Secours)°		0
ST 09 - PISTE 214	90	300
ST 14 - HAMEAU DES BARONS	30	0
ST 17 - CAMICAS	10	0
Capacité totale		300
Réservoir ou château d'eau		Capacité de stockage (m ³)
ST 06 - LE GOLF		5 000
Capacité totale		5 000

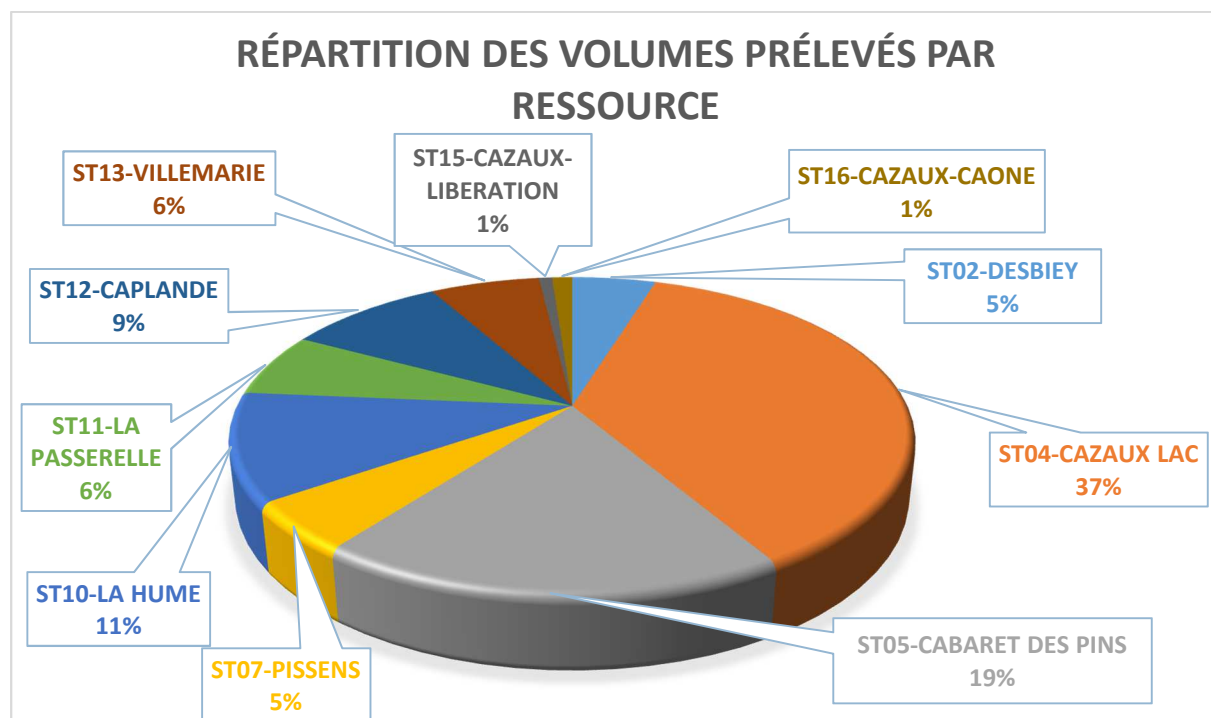
Les sites de la C.O.B.A.S. permettent à l'échelle du territoire de **produire 37 290 m³ par jour et de stocker 20 850 m³** au sein de ses installations. Cette capacité de production est calculée sur 20 heures de fonctionnement excepté la station de Pissens où elle est calculée sur 12,5 heures conformément à l'arrêté d'autorisation.



Le volume prélevé et volumes produits

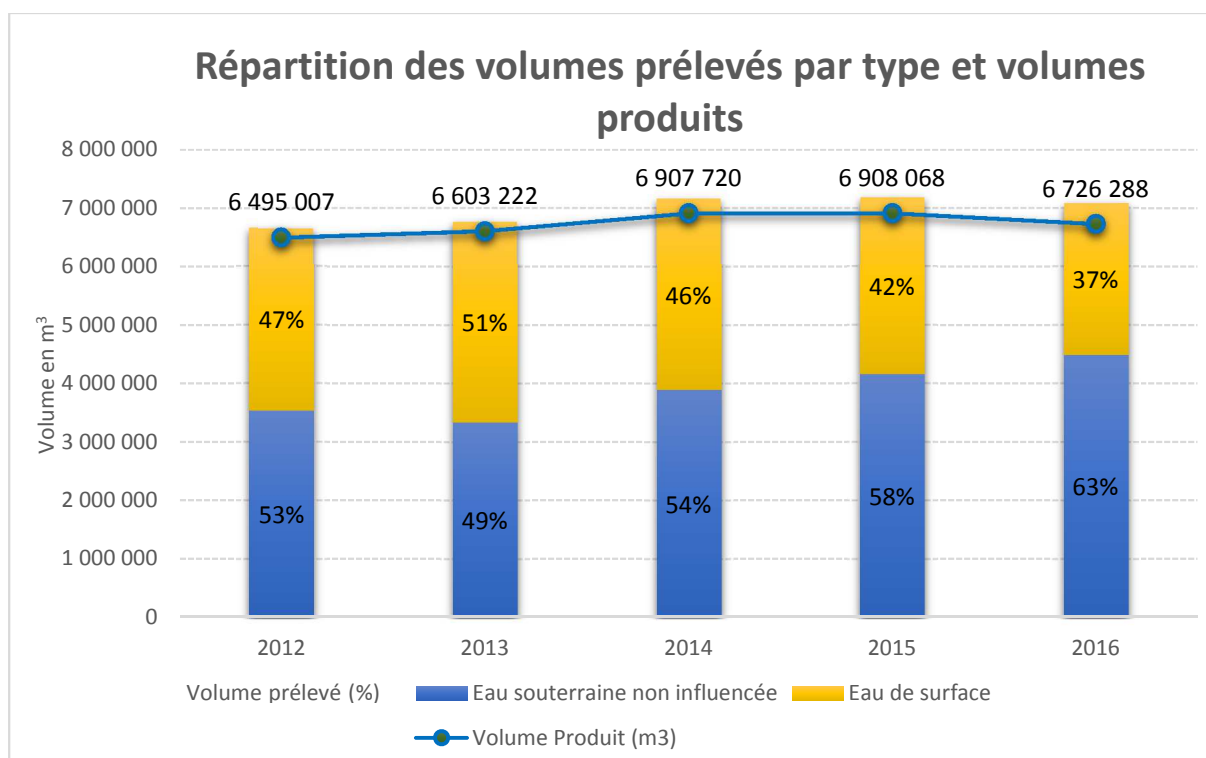
L'alimentation en eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S. s'effectue à partir de **11 forages profonds** répartis sur 9 sites de captages ainsi que d'une prise d'eau superficielle sur le lac de Cazaux.

La répartition des volumes prélevés sur chacune des ressources est présentée dans le graphique suivant :



Après plusieurs années où, suite à la mise en place du captage du lac de Cazaux, la part d'eau superficielle dans le total des volumes prélevés pour la production d'eau potable n'a cessé d'augmenter, l'année 2016 confirme l'inversion de cette tendance.

Lors de cette année 2016, **63% des eaux prélevées proviennent de ressources souterraines** (11 forages en nappes profondes) et 37 % de la prise d'eau du lac de Cazaux.



En l'absence de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable, le volume produit correspond, sur le territoire de la C.O.B.A.S., au volume mis en distribution c'est-à-dire le volume d'eau introduit dans les réseaux afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers du service.

La différence entre le volume prélevé dans la ressource et le volume produit est constituée :

- 💧 Du besoin des usines : en augmentation en raison de la mise en place d'une filière de charbon actif en poudre (C.A.P) induisant un nombre de lavage des filtres plus important ;
- 💧 Du volume vendu à la société Aqualand sous forme d'eaux brutes ;
- 💧 Des pertes en adduction principalement dues à un défaut d'étanchéité du réservoir de la Hume ainsi que de deux vannes de vidange.

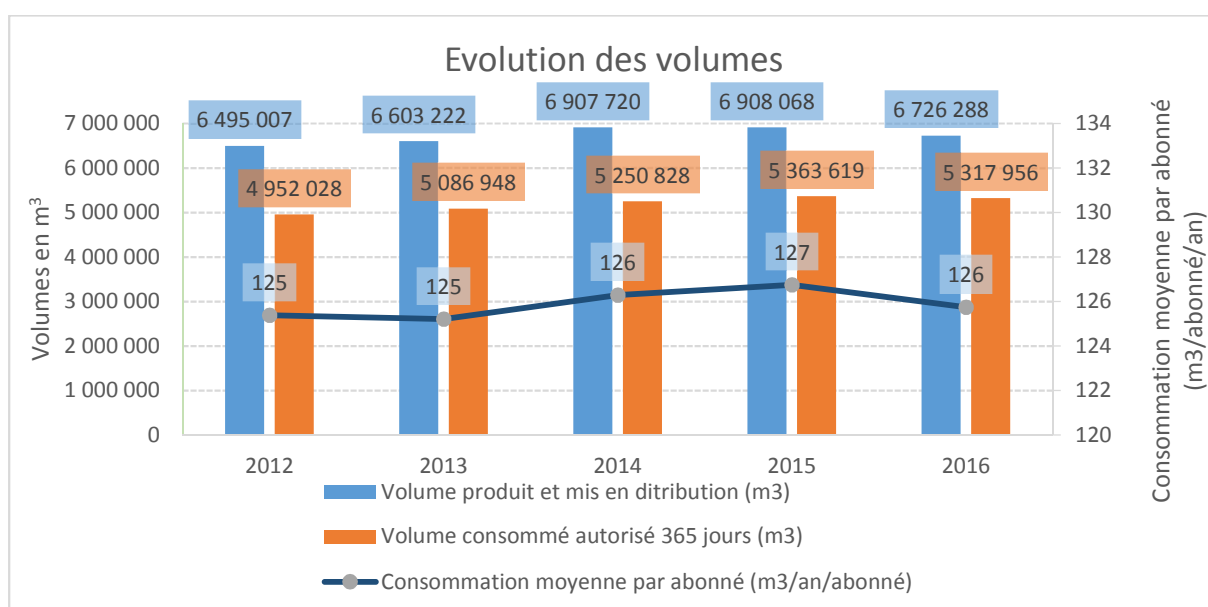
	2012	2013	2014	2015	2016
Volume prélevé	6 658 360	6 760 952	7 153 335	7 176 882	7 081 368
Aqualand – Volume eau brute	NR	NR	NR	NR	100 815
Besoin des usines	156 347	154 302	189 000	216 154	254 165
Pertes en adduction	7 006	3 428	56 615	52 660	100
Volume produit et mis en distribution (m³)	6 495 007	6 603 222	6 907 720	6 908 068	6 726 288

Le volume mis en distribution et consommés

En 2016, **6 726 288 m³ d'eau ont été mis en distribution** sur le territoire de la C.O.B.A.S., soit une diminution de plus de 2,6% par rapport à 2015. Les volumes comptabilisés sur 365 j atteignent quant à eux, 5 247 279 m³ en 2016, soit +0,8 % par rapport à 2015.

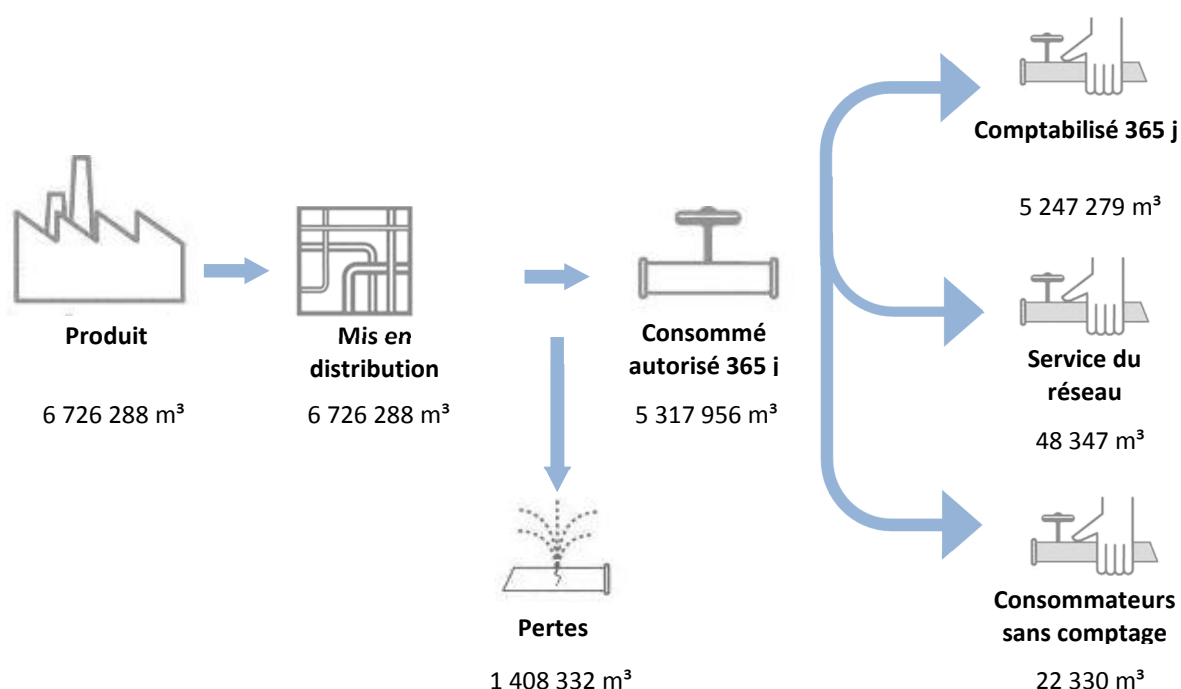
De plus, sont comptabilisés en 2016, 70 677 m³ consommés mais non facturés qui correspondent notamment aux volumes sans comptage (essais de poteaux incendies, lavage des voiries, ...) et aux volumes de service (vidange des réservoirs, purges après travaux et pour maintien de la qualité de l'eau).

Les volumes totaux consommés lissés sur 365 jours atteignent donc **5 317 956 m³**, soit une baisse de 0,85 % par rapport à 2015.



La consommation moyenne des abonnés du service, qui s'élève aujourd'hui à **126 m³/an/abonné**, se situe dans la fourchette basse de la moyenne nationale, comprise entre 120 et 150 m³/an/abonné.

La synthèse des flux d'eau 2016 sur le territoire de la C.O.B.A.S.



3.4 Le réseau de distribution

Linéaire de réseau et nombre de branchements

En 2016, le linéaire de canalisation de distribution est de **661 km**, le linéaire d'adduction de **296,6 km** et le linéaire de branchement de **220 km**, soit une longueur totale de réseau de 911 km sur le territoire de la C.O.B.A.S.

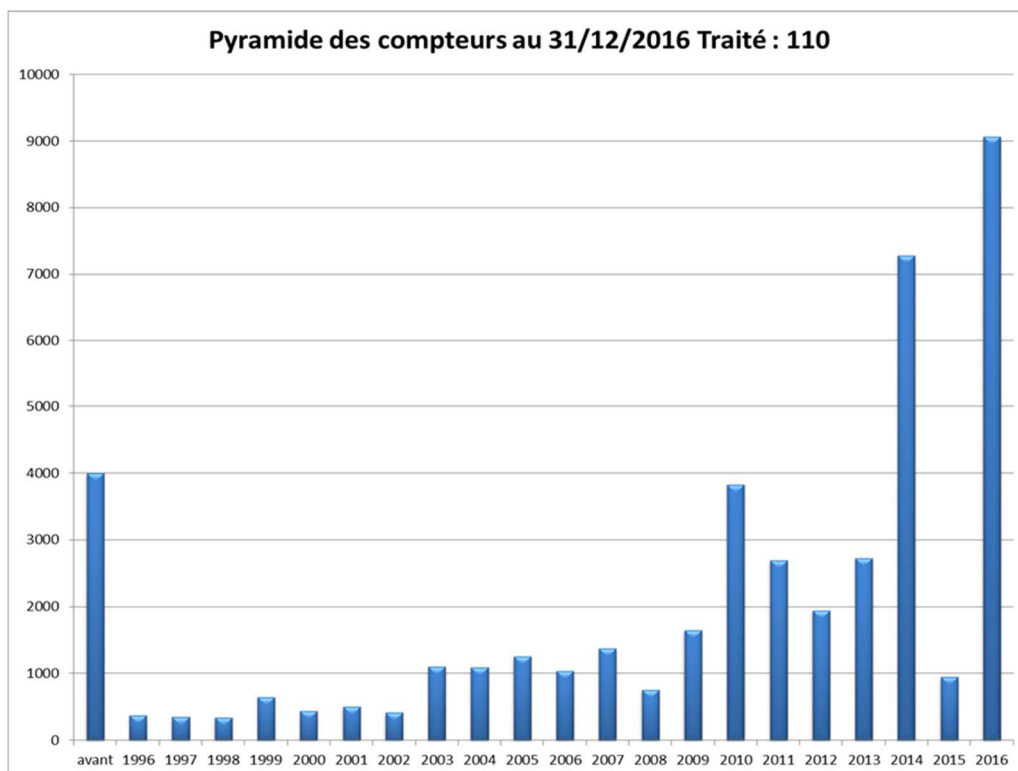
Les fuites sur canalisations et sur branchements

En 2016, **80 km de réseau** ont fait l'objet d'une recherche de fuites par prélocalisation (contre 120 km en 2015). 35 fuites sur canalisation ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la COBAS (contre 40 en 2015); ceci représente 0,05 fuite réparée par km de réseau soit un taux d'intervention faible au vu des références nationales et en diminution sur les canalisations.

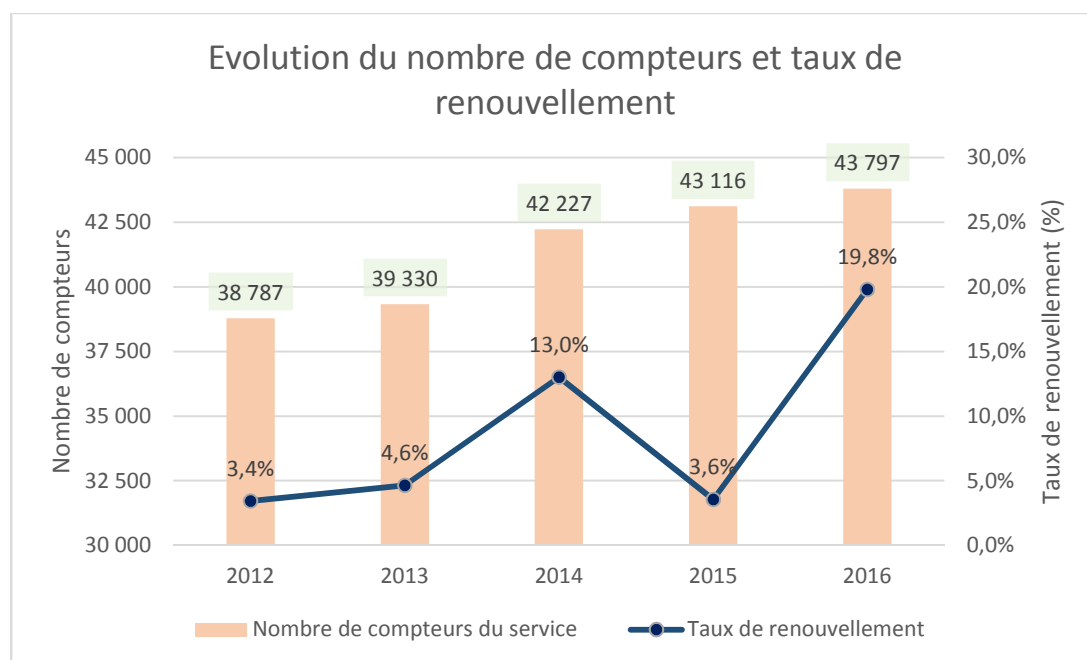
Alors que 406 fuites sur branchements avaient été réparées en 2015, 402 interventions ont été entreprises en 2016. Ceci représente un taux de branchements réparés de 1,26 pour 1000 branchements.

La gestion des compteurs

Sur le territoire de la C.O.B.A.S. près de **43 800 compteurs** assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnés du service. Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs actifs et inactifs répartis par année de fabrication.



Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de compteur sur le territoire de la C.O.B.A.S. ainsi que le taux de renouvellement de ces compteurs.



4 Les indicateurs de performance techniques

4.1 La qualité de l'eau

L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

Au total, ce sont près de 10 000 paramètres qui ont été analysés lors de l'année 2016.

La qualité de la ressource

La qualité de la ressource est suivie par des analyses réalisées en amont de la phase de traitement par les installations de la C.O.B.A.S.

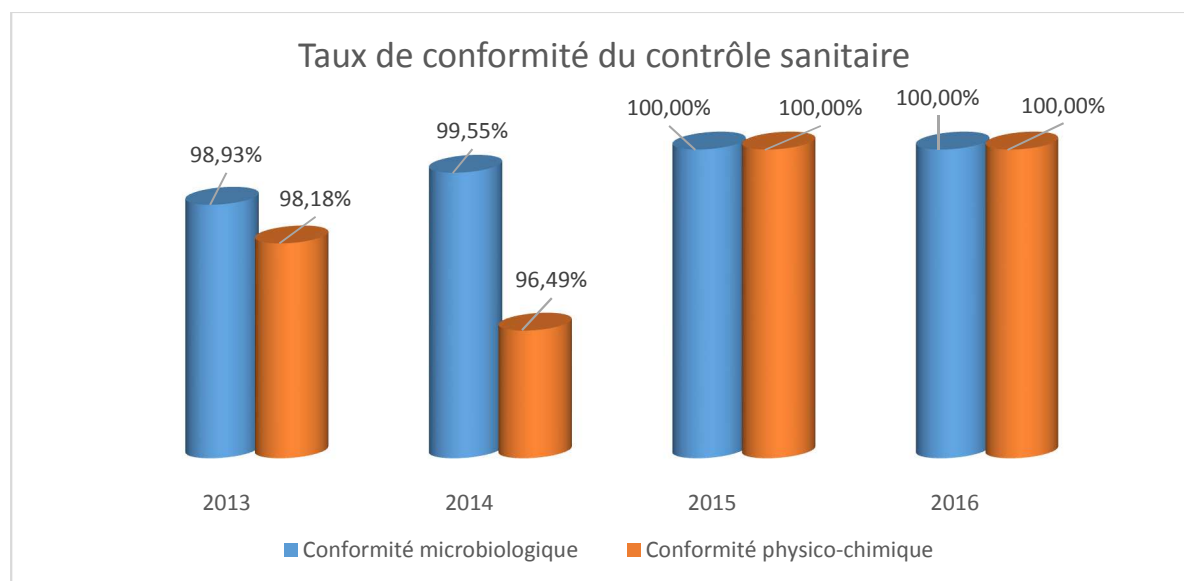
Lors de l'année 2016, tous les résultats sur la qualité microbiologique des eaux des différentes ressources se sont révélés conformes.

	Contrôle sanitaire réglementaire	
	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre de résultats conformes
Microbiologique	29	29
Physico-chimique	1353	1353

La qualité de l'eau produite et distribué

L'eau prélevée est acheminée par des canalisations d'adduction, jusqu'aux usines de potabilisation où elle va subir plusieurs étapes de traitement. **Le traitement le plus complexe a lieu à l'usine de Cabaret des Pins** où l'eau en provenance du lac de Cazaux subit successivement des étapes de coagulation-floculation suivie d'une décantation, d'une ozonation, d'une filtration et d'une remise à l'équilibre avant envoi de l'eau potabilisée dans le réseau du service.

Une unité de traitement du Carbone Organique Total y a par ailleurs été installée en 2014 pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.



Indicateur P101.1 – Conformité microbiologique

Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique

100 % en 2016 sur la C.O.B.A.S.

Les résultats des contrôles sanitaires témoignent d'une **excellente qualité microbiologique et physicochimique** de l'eau distribuée : sur un total de 279 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé, toutes les analyses se sont révélées conformes aux limites de qualité.

4.2 La gestion de la ressource en eau

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Définition : Cet indice mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Conformément à la réglementation, la COBAS a mis en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau. Tous les arrêtés préfectoraux étant mis en œuvre, **l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établit à 80**. Cet indice pourra atteindre la valeur maximale (fixée à 100) dès lors qu'une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection aura été mise en place.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2012	2013	2014	2015	2016
ST 02 - DESBIEY	80%	80%	80%	80%	80%
ST 04 - CAZAUX LAC	80%	80%	80%	80%	80%
ST 05 - CABARET DES PINS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 07 - PISSENS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 10 - LA HUME	80%	80%	80%	80%	80%
ST 11 - LA PASSERELLE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 12 - CAPLANDE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 13 - VILLEMARIE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	80%	80%	80%	80%	80%
ST 16 - CAZAUX-CAONE	50%	50%	50%	80%	80%



Indicateur P108.3 – Indice d'avancement et de protection de la ressource en eau

80 % en 2016 pour toutes les installations de la C.O.B.A.S.

Le bilan énergétique du patrimoine

La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en place par le délégataire d'une répartition des consommations électriques sur une nouvelle typologie des sites ne permet pas de comparer l'évolution poste par poste des consommations dont le total reste relativement stable par rapport à 2015.

	2012	2013	2014	2015	2016
Energie Totale consommée (kWh)	4 064 984	4 049 134	4 337 534	4 276 245	4 278 847
Surpresseur					31 622
Installation de reprise					134 742
Installation de captage					4 106 856
Installation de production					5 627

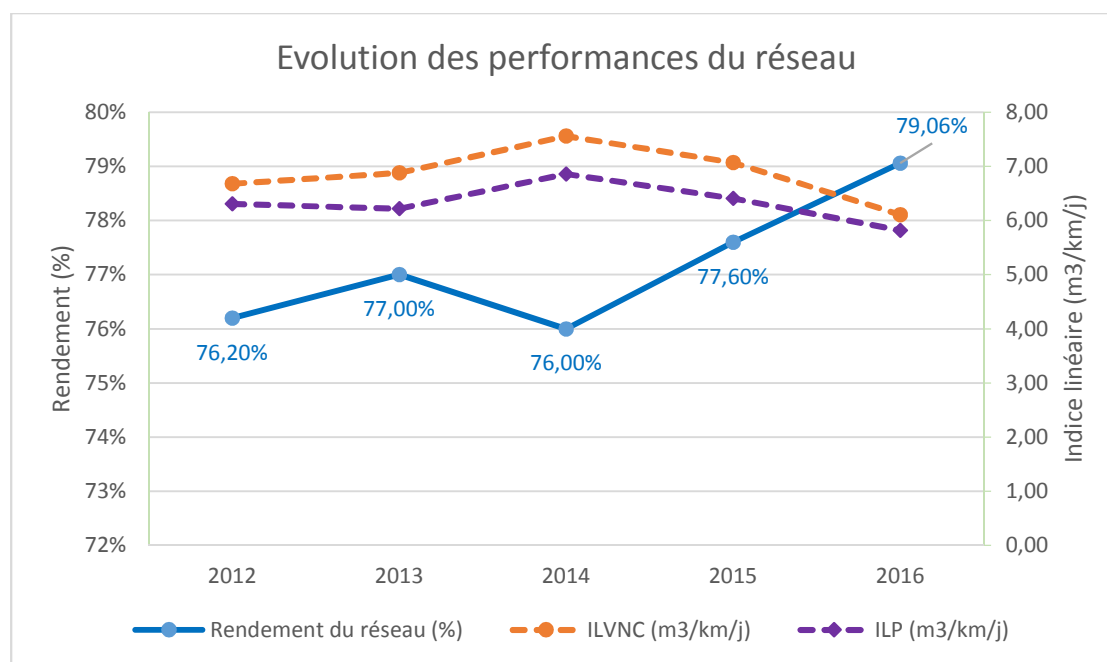
4.3 Les performances du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- 💧 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- 💧 L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- 💧 L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- 💧 Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- 💧 L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- 💧 L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.



Les performances du réseau présentent une amélioration significative sur l'année 2016 : le rendement actuel du réseau est de **79,06 %**, pour un ILP de **5,82 m³/j/km**. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à **6,11 m³/j/km**.

Ces performances sont encore perfectibles compte tenu des caractéristiques du réseau de la COBAS (réseau de type semi-urbain).



Indicateur P104.3 – Rendement du réseau de distribution

79,06 % en moyenne sur la C.O.B.A.S.

Indicateur P104.3 – Indice linéaire des volumes non comptés

6,11 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.

Indicateur P104.3 – Indice linéaire des pertes

5,82 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.

4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Définition : Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Note patrimoniale Maximale	Note patrimoniale C.O.B.A.S
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B	45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
TOTAL	120	110



Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

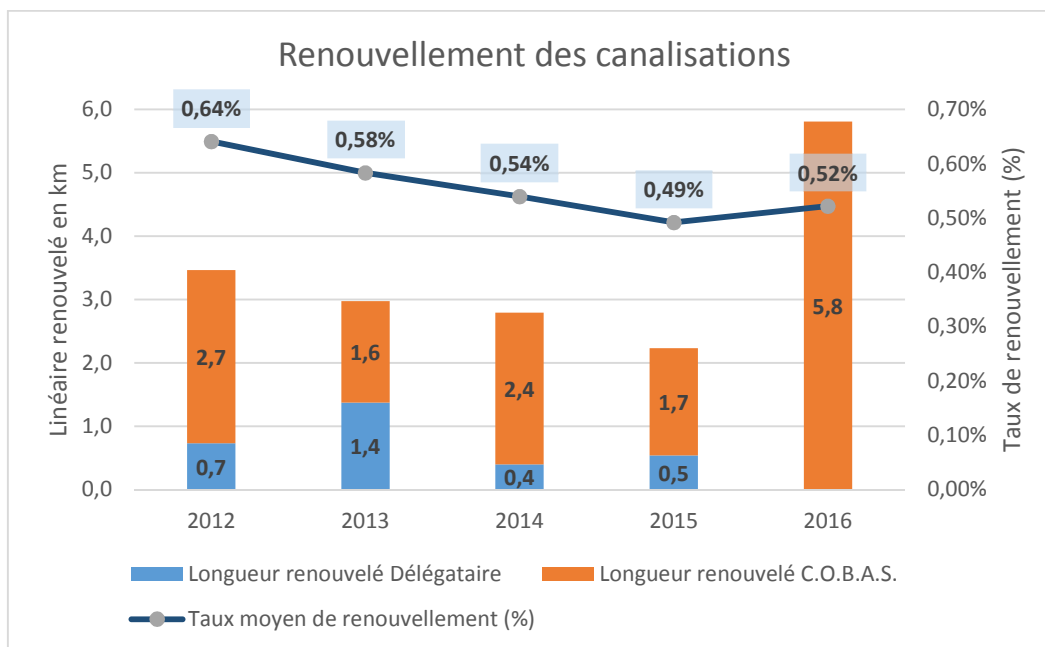
110 points sur le territoire de la C.O.B.A.S.

L'indice est passé de 100 points pour 2015 à 110 points en 2016 grâce à une phase de fiabilisation du nombre et du positionnement des branchements sur le territoire de la COBAS.

Bien que la COBAS ne dispose pas à ce jour d'un plan prévisionnel pluriannuel de renouvellement des canalisations au titre de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, une planification pluriannuelle est réalisée au sein de la collectivité. Cette planification intègre la caractérisation patrimoniale des réseaux, leur criticité ainsi que les problématiques remontées par l'exploitant. Elle est mise en relation annuellement avec les projets des communes afin d'orienter les investissements de la collectivité vers les opérations les plus efficaces.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Définition : Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte



En 2016, **5,8 km** de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien du patrimoine soit un taux de renouvellement de **0,52 %** contre 2,2 km en 2015.

A titre informatif, le taux ANNUEL de renouvellement pour la seule campagne 2016 s'élève à 0,88 %

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,57% (Rapport des données nationales 2010 – Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).



Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable sur 5 ans

0,52 % sur le territoire de la C.O.B.A.S.

Indice de sectorisation des réseaux

L'indice d'avancement de la mise en place des équipements de sectorisation est, pour l'année 2016 de **60%**.

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

Les données de sectorisation de l'année 2016 ont été transmises à la CATEP (Cellule d'Assistance technique Eau Potable) du Conseil Départemental de la Gironde pour validation du suivi annuel des données. La sectorisation, dont la mise en place a démarré en 2015, contribue à la lutte engagée contre les pertes en eau.

4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés

Le renouvellement du délégataire

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2016 dans le cadre d'un Programme Contractuel (18 interventions) et d'un Compte de renouvellement (20 interventions). Le détail de ces renouvellements est présenté en Annexe n°2.

Concernant les réseaux et équipements, la synthèse du renouvellement réalisé en 2016 est présentée dans le tableau suivant :

Type de renouvellement	LISTE DES RENOUVELLEMENTS
Programme contractuel	DEPLOIEMENT TELERELEVE : 11 infrastructures de collecte des données déployées
Programme contractuel	DEPLOIEMENT TELERELEVE : 13 656 compteurs équipés
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 8 669 compteurs
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 1 039 branchements
Programme contractuel	DEPLOIEMENT de 166 sondes Gutermann
Programme contractuel	INSTALLATION de 7 purges automatisées
Programme contractuel	INSTALLATION de 5 Sondes Kapta
Programme contractuel	INSTALLATION de 2 compteurs de sectorisation
Programme contractuel	TELETRANSMISSION de la sectorisation CAMPS
Programme contractuel	MISE EN PLACE de 2 vannes automatiques
Compte de renouvellement	INSTALLATION d'une vanne DN 250

Les travaux neufs de la Collectivité

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de délégation, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a engagé un ambitieux programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable.

Les travaux neufs réalisés par la C.O.B.A.S. dans le cadre de l'exercice 2016 sont présentés dans le tableau suivant :

Commune	Lieu de l'installation	Description
INSTALLATIONS		
LE TEICH	Secteur de Grange Neuve	Création d'un réservoir de 620 m3 et d'une station de surpression
RESEAUX ET BRANCHEMENTS		
LA TESTE DE BUCH	Avenue Saint Exupéry	Renouvellement de 1250 ml de canalisation et réhabilitation de 110 branchements
LA TESTE DE BUCH	Allée des Bruyères - Cazaux	Renouvellement de 165 ml de canalisation et réhabilitation de 12 branchements
LA TESTE DE BUCH	Allée des jémelles - Cazaux	Réhabilitation de 12 branchements et dévoiement de canalisation
LA TESTE DE BUCH	Rue de l'Yser	Renouvellement de 235 ml de canalisation
ARCACHON	Avenue Lamartine	Renouvellement de 230 ml de canalisation et réhabilitation de 49 branchements
ARCACHON	Allée Clara	Renouvellement de 65 ml de canalisation et réhabilitation de 4 branchements
ARCACHON	Allée Risque Tout	Renouvellement de 115 ml de canalisation et réhabilitation de 11 branchements
GUJAN MESTRAS	Boulevard Pierre Dignac	Renouvellement de 2165 ml de canalisation et réhabilitation de 99 branchements
GUJAN MESTRAS	Rue de l'Yser	Renouvellement de 600 ml de canalisation et réhabilitation de 49 branchements
GUJAN MESTRAS	Allée de Verdalle	Renouvellement de 760 ml de canalisation et réhabilitation de 45 branchements
GUJAN MESTRAS	Port du Canal	Création de 230 ml de canalisation

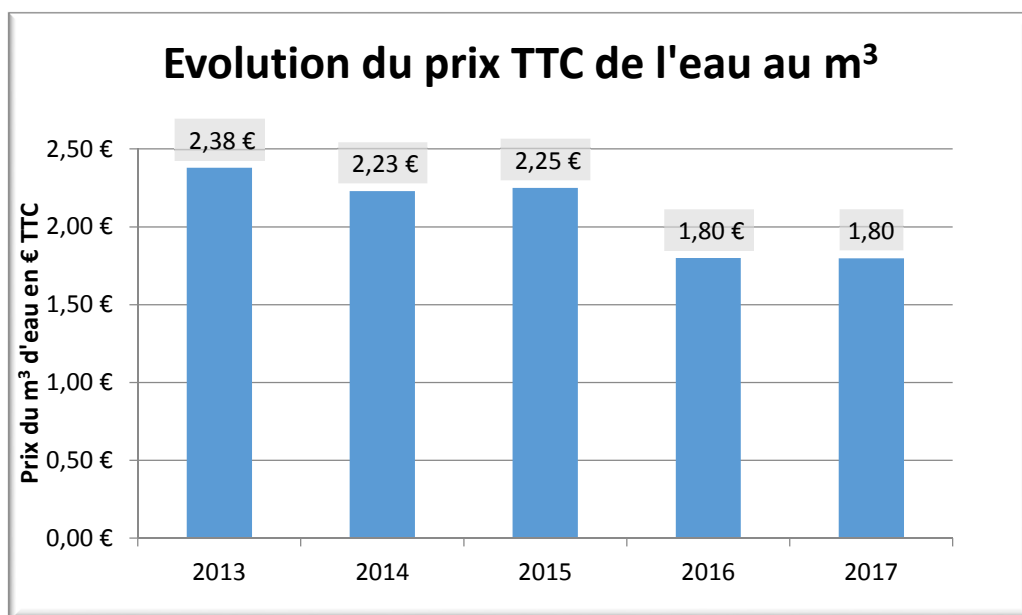
La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud va continuer son investissement dans l'amélioration du patrimoine de son service d'eau potable. Ainsi, plusieurs kilomètres de réseaux ont été identifiés au sein d'une planification pour les années 2017 et 2018.

Un projet de réhabilitation du forage de Pissens est également en prévision.

5 Les indicateurs de performance financiers

5.1 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Définition : Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1er janvier 2017.



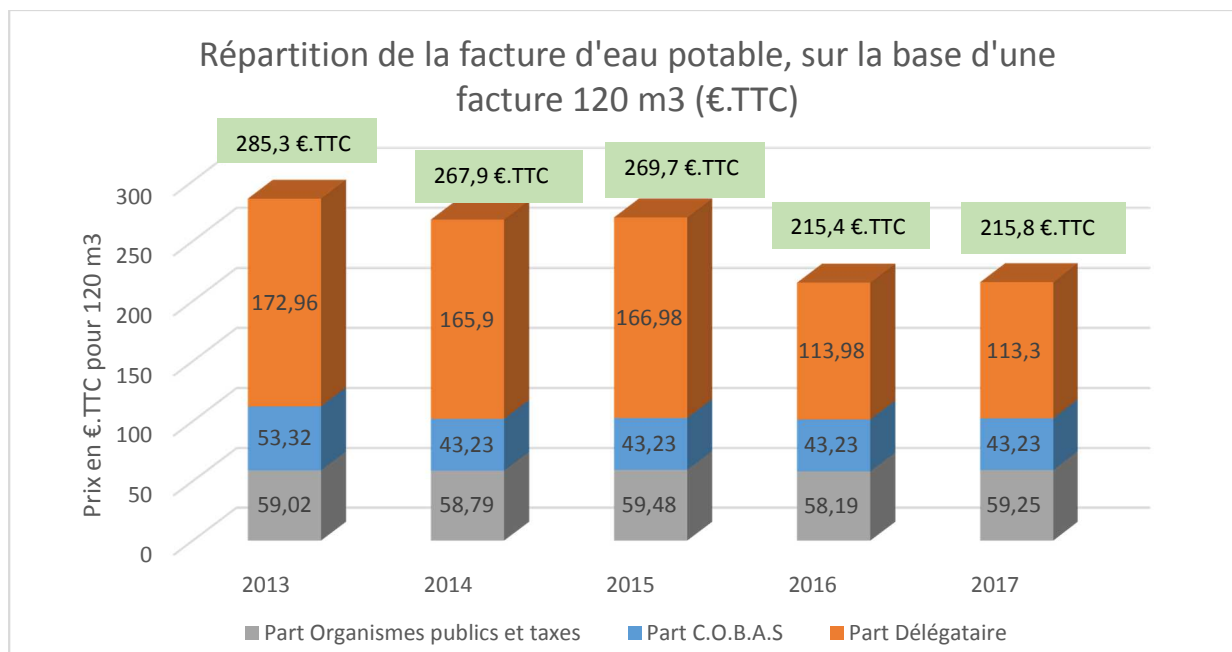
Au 1er janvier 2017, le prix du service de l'eau potable sur le territoire de la COBAS s'élève à **1,80 €.TTC/m³** toutes taxes et part fixe comprise comprises (sur la base d'une facture de 120 m³). Ce tarif est stable par rapport au tarif applicable au 1er janvier 2016.



Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année

Il est de 1,80 €.TTC /m³ au 01/01/2017 sur le territoire de la C.O.B.A.S.

Au 1er janvier 2017, la facture 120 m³ pour l'eau potable s'élève à **215,8 €.TTC** dont 52,5 % représente la rémunération du délégataire, 20,0 % celle de la C.O.B.A.S. et 27,5 % les taxes et contributions aux organismes publics. Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du prix de l'eau potable.



5.2 Les recettes et les charges du service

Le tableau récapitule l'état du compte administratif 2016 du budget annexe dédié à la gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 202 145 €	1 593 022 €
Recettes	2 735 351 €	1 967 647 €
Solde d'exécution	1 533 206 €	374 625 €

A l'échelle du territoire de la C.O.B.A.S. les produits représentent 4,7 millions d'euros et les charges 2,8 millions d'euros. Le solde d'exécution est donc excédentaire d'environ 1,9 millions d'euros pour l'année 2016.

5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109.0)

Définition : Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

	2012	2013	2014	2015	2016
--	------	------	------	------	------

Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social		74	63	42	22
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	4447	3670	4517	2744	1340



Indicateur P109 – Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

Il est de 1 340 € en 2016 pour la C.O.B.A.S. soit à 0,00025 €/m³

Depuis 2014, un dispositif de « chèques EAU » a été mis en place par la C.O.B.A.S. et sont distribués aux personnes les plus démunies, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale. En 2016, ce sont près de **20 000 € en chèques eau qui ont été distribués à environ 150 abonnés** sur les 4 communes.

5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service mais nécessitent des investissements conséquents. Ainsi, au 31 décembre 2016, le service d'eau potable de la C.O.B.A.S était endetté à hauteur de 1,48 millions d'euros, soit 35,5 € par abonné et une durée de désendettement de 0,59 an. Sur l'exercice 2016, le montant des annuités de la dette s'est élevé à 419 k€. Ce niveau d'endettement est faible.



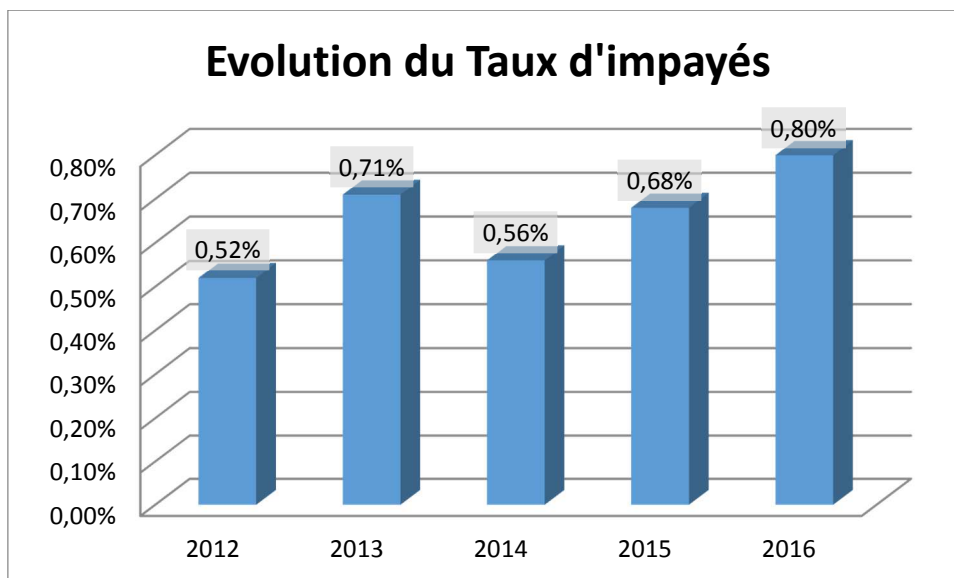
Indicateur P153.2 – Durée d'extinction de la dette

Elle est de 0,59 an en 2016 pour la C.O.B.A.S.

5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

L'évolution du taux d'impayés en année N sur les factures émises en année N-1 est récapitulée dans le graphique ci-dessous :



Indicateur P154.0 – Taux d'impayés

Il est de 0,80 % en 2016 sur la C.O.B.A.S.

6 Le service rendu aux usagers

6.1 Le service client

La C.O.B.A.S. pour l'ensemble des communes

- **Accueil** : 2 Allée d'Espagne, 33120 ARCACHON - Lundi au Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h00
- **Accueil téléphonique** au 05.56.22.33.44 du lundi au vendredi de 8h00-12h30 et 13h30-17h00

Le Service client de So'bass

- **Accueil** : 18, Rue JEHENNE, 33120 ARCACHON- Lundi au Vendredi 9h00-12h00 / 13h30-16h00
- **Accueil téléphonique** au 05.61.80.09.02 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h pour les abonnements et 7j/7 et 24h/24 pour les urgences

6.2 Ouverture des branchements

Deux indicateurs mesurent la qualité du service rendu pour l'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

- 💧 **Délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

- 💧 **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

	2012	2013	2014	2015	2016
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	3647	3934	4064	4017	4021
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Indicateur D151.0 et P152.1 – Délai d’ouverture des branchements

Le Délai est de 1 jour pour l’ouverture des branchements avec 100 % de respect du délai sur la C.O.B.A.S.

6.3 Taux d’occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Définition : Nombre de coupures d’eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n’ont pas été informés à l’avance, par milliers d’abonnés.

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des abonnés. Une information téléphonique des abonnés est réalisée en cas d’interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'interruptions de service	44	66	47	58	39
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,13	1,68	1,17	1,41	0,93



Indicateur P151.1 – Taux d’occurrence des interruptions de service non programmées

0,93 interruption non programmée pour 1000 abonnés en moyenne sur la C.O.B.A.S

6.4 Taux de réclamations

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l’eau, à l’exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté à 1000 abonnés.

Il est à noter toutefois que l’interprétation des décomptes des réclamations doit être effectuée avec la plus grande prudence. En effet, la notion même de « réclamation » diffère selon les opérateurs, certains y incluant les simples « demandes écrites de renseignement », et d’autres y incluant également les réclamations orales enregistrées au niveau des centres d’appel.

Lors de la campagne 2016, le délégataire a fait évoluer son système de comptabilisation des réclamations qui recense désormais, outre les réclamations écrites d’ores et déjà

comptabilisées, l'ensemble des réclamations ayant données lieu à une intervention ou à une visite de contrôle sur le terrain.

Le taux de réclamation s'élève ainsi à **1,65 réclamations pour 1 000 abonnés** lors de l'année 2016 contre 0,17/1000 en 2015.



Indicateur P155.1 – Taux de réclamations

1,65 réclamations pour 1 000 abonnés sur la C.O.B.A.S

7 Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Code	Dénomination	Valeur C.O.B.A.S. 2015
INDICATEURS TECHNIQUES			
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	64 957
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	100 %
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	100 %
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80 %
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	79,06 %
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	6,11 m ³ /j/km
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	5,82 m ³ /j/km
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	110
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans (%)	0,52 %
INDICATEURS FINANCIERS			
Gestion financière	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier 2017 (€TTC/m ³)	1,80 €/m ³
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	1 340
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	0,59 an
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,80 %
INDICATEURS QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS			
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1 j
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100%
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	0,93 u/1000 abonnés
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	1,65 u/1000 abonnés

ANNEXES

Annexe1 : la Facture Eau et Assainissement (base 120 m³)

Prix de l'eau et de l'Assainissement - Territoire de la C.O.B.A.S.	Montant au	Montant au	Variation
	01/01/2016	01/01/2017	2016-2017 (%)
Production et distribution de l'eau	157,21	156,53	-0,43%
Part délégataire	113,98	113,3	-0,60%
Abonnement	32,44	32,24	-0,62%
Consommation	81,54	81,06	-0,59%
Part C.O.B.A.S	43,23	43,23	0,00%
Abonnement	13,72	13,72	0,00%
Consommation	29,51	29,51	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées	219,12	217,78	-0,61%
Part délégataire	116,32	114,98	-1,15%
Abonnement	11,32	11,18	-1,24%
Consommation	105	103,8	-1,14%
Part S.I.B.A.	102,8	102,8	0,00%
Abonnement	44	44	0,00%
Consommation	58,8	58,8	0,00%
TAXES D'ENVIRONNEMENT	75,76	77,4	2,16%
Agence de l'eau: Préservation des ressources en eau	9,16	9,6	4,80%
Agence de l'eau: Lutte contre la pollution	37,8	38,4	1,59%
Agence de l'eau: Modernisation du réseau de collecte	28,8	29,4	2,08%
TOTAL HT FACTURE (€ HT)	452,09	451,71	-0,08%
TVA	36,02	35,97	-0,14%
TOTAL TTC FACTURE (€ TTC)	488,11	487,68	-0,09%
PRIX DU M3 POUR 120 M3 (€ TTC)	4,07	4,06	-0,09%

Annexe2 : Listing des renouvellements réalisés par le délégataire

1) Renouvellements sur sites d'exploitations

Type de renouvellement	Nom de l'installation	Description
Programme contractuel	Forage de Desbiey	Comptage
Programme contractuel	Exhaure de Cazaux	Débitmètre P1
Programme contractuel	Exhaure de Cazaux	Débitmètre P2
Programme contractuel	Station de Cabaret des Pins	Débitmètre eau brute Lac DN 500
Programme contractuel	Station de Cabaret des Pins	Débitmètre eaux sales
Programme contractuel	Forage de Pissens	Comptage
Programme contractuel	Station de La Hume	Comptage F1
Programme contractuel	Station de La Hume	Compteur Aller DN200
Programme contractuel	Station de La Hume	Compteur Retour DN 200
Programme contractuel	Station de La Hume	2 Compteurs DN 250mm
Programme contractuel	Forage la Passerelle	Comptage
Programme contractuel	Forage la Passerelle	Télégestion
Programme contractuel	Forage la Passerelle	Transformateur
Programme contractuel	Station de Caplande	Compteur DN200
Programme contractuel	Station de Villemarie	Comptage DN150
Programme contractuel	Station de Cabaret des Pins	Redondance des Automates et de la supervision
Programme contractuel	Station de Cabaret des Pins	Mise en place de 4 sous comptage Electrique
Programme contractuel	Divers sites	Régénération 4 Forages : Villemarie, La Hume 1, Caplande 1, Passerelle
Compte de renouvellement	Exhaure de Cazaux	Afficheur télégestion
Compte de renouvellement	Forage de la Passerelle	Armoire Electrique
Compte de renouvellement	Forage de Libération	Sonde Hauteur de Nappe
Compte de renouvellement	Station de Caplande	Pompe Reprise 2
Compte de renouvellement	Station de Villemarie	Pompe P1
Compte de renouvellement	Station de Villemarie	Sonde Hauteur de Nappe
Compte de renouvellement	Station de La Hume	Ballon anti-bélier sur réseau départ Gujan
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Capteur Point de rosée
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Masse filtrante - Charbon Actif Filtre 1
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Pompe Doseuse lait de chaux saturateur 5

Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Vanne d'Injection micro-sable 1
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Pompe vers Etoile 1
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Analyseur de Chlore
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Pompe doseuse chlorite
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Groupe froid
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Vanne régulation entrée usine DN500
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Batterie de condensateur 150kVAR
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Turbidimètre eau brute
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Débitmètre eau brute forage dn150
Compte de renouvellement	Station de Cabaret des Pins	Débitmètre électromagnétique lait de chaux 1

Annexe 3 : Note d'information 2016 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Edition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 3637 38
Fax 0561 3637 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

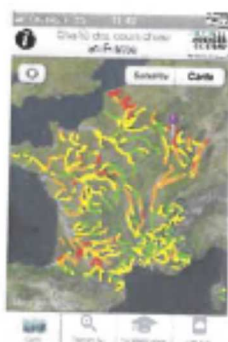
Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (DELC)
© mars 2017, Agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Descourt, N. Léderec.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données
sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées
depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ

→ QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
Plasquez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU HAUTEAU
DE CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Annexe 4 : La qualité de l'eau produite et distribuée



COBAS Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : COBAS Synthèse de l'année 2016

0002
000432

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 216 analyses bactériologiques et 226 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur la COBAS provient de onze forages profonds captant les nappes du Miocène (Communal, Goulagne Bas Cazaux), de l'Oligocène (Caplande 2, La Hume 2, La Passerelle, Pissens), de l'Eocène (Cabaret des Pins A', Desbriey, Villemarie), du Crétacé (Caplande 1, La Hume 1) auxquels vient s'ajouter la prise d'eau Cazaux-lac. L'eau subit un traitement de désinfection pour les ressources profondes et un traitement complet pour l'eau de surface (floculation au sulfate d'alumine, neutralisation, filtration, désinfection). L'eau est distribuée sur le réseau des communes d'Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste de Buch et Le Teich. Les ressources sont dotées de périmètres de protection. So'Bass, exploitante du réseau, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,40 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 15,45 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,16 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,092 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Au niveau des références de qualité, la teneur moyenne en chlorites de 0,36 mg/L, sous-produit de la désinfection à base de dioxyde de chlore est supérieure à la référence de qualité de 0,2 mg/L. En 2017, le changement de désinfectant est programmé sur les stations de production de la COBAS.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sainte-nov.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-d633-sante-environnement@ars.sainte-nov.fr

Annexe 5 : Indice protection ressource et taux de conformité

- SI_EPDT2-Indicateurs SP_ Synthèse par UGE .rep - Edition du 27 févr. 2017



UGE : 0002 COBAS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : COBAS

Adr : 2 ALLEE D'ESPAGNE BP147

33120 ARCACHON

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000009	DESBIEY	1426	ON	TE		04/06/1987		09/12/1987	80%
033000131	LA HUME I	1039	ON	TE		20/12/1984		01/04/1985	80%
033000132	LA HUME II	868	ON	TE		30/05/1985		01/08/1985	80%
033000133	LA PASSERELLE	1265	ON	TE		13/06/1987		09/12/1987	80%
033000348	CAPLANDE 1	137	ON	TE		26/05/1987		09/12/1987	80%
033000349	CAPLANDE 2	1578	ON	TE		01/03/1989		03/11/1989	80%
033000351	CABARET DES PINS A'	2000	ON	TE		07/01/1985		01/04/1985	80%
033000352	COMMUNAL	166	ON	TE		09/01/1985		01/04/1985	80%
033000353	GOULIGNE BAS CAZAUX	182	ON	TE		13/01/2005	19/10/2010	01/06/2015	80%
033000354	LAC CAZAUX	8277	ON	TE	04/06/1999	20/07/2006	01/07/2003	03/12/2010	80%
033001368	PISSENS	1223	ON	TE		10/07/1997		23/05/2003	80%
033002039	VILLEMARIE	1503	ON	TE		24/07/2000		23/05/2003	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000608	LA HUME	TTP	1907	5	5	5	5
033000609	LA PASSERELLE	TTP	1265	5	5	5	5
033000770	CAPLANDE	TTP	1715	4	4	4	4
033000773	COMMUNALE	TTP	348	2	2	2	2
033000774	CABARET DES PINS	TTP	4595	6	6	10	10
033001369	PISSENS	TTP	2723	5	5	5	5
033002040	VILLEMARIE	TTP	1503	5	5	5	5
033002706	L'ETOILE	TTP	5418	7	7	7	7
033003589	LA CAONE	TTP	244	2	2	2	2
033000432	COBAS	UDI	64821	188	188	188	188
Total				228		228	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/s pour les CAP/MCA/TTP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20170630-17-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX

